



Amiens, le 8 juillet 2019

Sécurité routière : Opération "alternative à la sanction"



Une opération de sécurité routière conjointe police/gendarmerie s'est déroulée le 5 juillet 2019 dans l'agglomération amiénoise.

A cette occasion, une opération "alternative à la sanction" a été organisée à titre exceptionnel. Elle consiste à proposer aux automobilistes contrôlés d'assister à des ateliers en lieu et place de la sanction :

- séquence de sensibilisation à la sécurité routière d'une durée de 30 minutes, durant laquelle ils peuvent échanger avec une victime de la route,
- débattre à l'appui de supports vidéo
- tester de leurs réactions et prise de conscience des paramètres qui influent sur les distances d'arrêt.
- tester leurs réactions sur un parcours en portant des lunettes reproduisant l'état visuel d'ébriété.

Les infractions concernées par ce dispositif étaient :

- usage d'un dispositif susceptible d'émettre du son (oreillette téléphone par exemple);
- refus de priorité piéton ;
- vitesse excessive eu égard aux circonstances ;
- changement de direction sans avertissement préalable ;
- non respect des distances de dépassement de cyclistes.

Alors que les comportements à risques des usagers de la route se multiplient, la préfète a souhaité sensibiliser les auteurs de certaines infractions aux risques qu'ils encouraient et faisaient courir aux autres usagers.

Cette opération s'inscrit dans une série de contrôles qui vont s'opérer dans tout le département en ces périodes de départ en vacances.